



# Volleyball Nouveau-Brunswick

## Guide pour les compétitions par groupes d'âge

Du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023

# Table des matières

## 1.0 Introduction

- 1.1 Énoncé de mission
- 1.2 Critères de succès
- 1.3 Modèle de gouvernance de VNB
- 1.4 Adhésion
- 1.5 Assemblée générale annuelle

## 2.0 Coordonnées

- 2.1 Administration
- 2.2 Conseil de direction
- 2.3 Conseil d'administration / présidents des comités
- 2.4 Membres du personnel professionnel

## 3.0 Inscription et frais

- 3.1 Exigences
- 3.2 Date limite d'inscription d'une équipe
- 3.3 Admissibilité
- 3.4 Frais selon les groupes d'âge
- 3.5 Responsabilités des équipes inscrites

## 4.0 Règlements en ce qui concerne les clubs

- 4.1 Exigences pour les clubs
- 4.2 Former un club
- 4.3 Déplacement vertical au sein d'un club
- 4.4 Déplacement latéral au sein d'un club
- 4.5 Transferts des joueurs

## 5.0 Règlements qui s'appliquent aux compétitions de volleyball jeunesse

- 5.1 Catégories de jeu
- 5.2 Règles
- 5.3 Règlements concernant les tournois
- 5.4 Date limite d'inscription
- 5.5 Ballon de jeu officiel
- 5.6 Règlements concernant l'uniforme
- 5.7 Protocole d'échauffement
- 5.8 Procédure de retrait d'une équipe
- 5.9 Horaire
- 5.10 Format
- 5.11 Politique en matière d'annulation d'un tournoi



## **6.0 Gestion des risques et sécurité**

- 6.1 Vérification du casier judiciaire et vérification des antécédents pour travail auprès de personnes vulnérables
- 6.2 Personnes en situation d'autorité et règles des deux
- 6.3 Exigences concernant les entraîneurs dans le cadre du championnat provincial 2022-2023 de Volleyball NB et du championnat national de Volleyball Canada

## **7.0 Certification des entraîneurs**

- 7.1 Recommandations quant aux échéances concernant les certifications

## **8.0 Tournois de ligue**

- 8.1 Accueillir un tournoi de ligue
- 8.2 Classement initial pour un tournoi
- 8.3 Système de pointage
- 8.4 Détermination du classement à un tournoi
- 8.5 Protêts
- 8.6 Frais relatifs aux officiels
- 8.7 Remboursement dans le cadre d'un tournoi de ligue

## **9.0 Procédure de bris d'égalité**

- 9.1 Livre des règlements de Volleyball Canada
- 9.2 Ordre

## **10.0 Championnat provincial de Volleyball NB**

- 10.1 Dates et lieux
- 10.2 Classement initial (ordre des affrontements) et catégories
- 10.3 Alignement des équipes
- 10.4 Remboursement dans le cadre d'un championnat provincial de Volleyball NB
- 10.5 Admissibilité des équipes au championnat provincial
- 10.6 Admissibilité des joueurs au championnat provincial

## **11.0 Championnat national**

- 11.1 Lignes directrices pour les inscriptions
- 11.2 Exigences quant aux équipes

## **1.0 Introduction**

Volleyball Nouveau-Brunswick a été mis sur pied pour offrir des possibilités aux athlètes, entraîneurs, arbitres et bénévoles et soutenir la participation, le développement et l'avancement dans le sport du volleyball.

Ce document est un guide où vous trouverez les renseignements concernant la saison des clubs de volleyball intérieur 2021-2022, y compris toute l'information nécessaire relative à l'inscription. Tous les



règles et règlements standards sont tirés du livre des règlements de Volleyball Canada, que vous pouvez consulter [ici](#). Si vous avez des questions concernant la saison qui approche ou si vous avez besoin d'aide, n'hésitez surtout pas à communiquer avec le bureau de Volleyball Nouveau-Brunswick, au 506 451-1346 ou à [operationsdirector@volleyballnb.org](mailto:operationsdirector@volleyballnb.org).

Assurez-vous de visiter le site web de Volleyball NB, à [www.volleyballnb.org](http://www.volleyballnb.org). Notre site web est mis à jour régulièrement afin de vous garder à jour concernant les activités, les horaires, les ateliers et les programmes de volleyball intérieur et de volleyball de plage.

### **1.1 Énoncé de mission**

Volleyball Nouveau-Brunswick (VNB) est un organisme à but non lucratif offrant des programmes et services de qualité à toutes les personnes et à tous les groupes qui souhaitent soutenir la promotion, le développement et la croissance du volleyball au Nouveau-Brunswick.

### **1.2 Critères de succès**

En 2020-2021, Volleyball Nouveau-Brunswick sera un organisme de sport accompli qui :

- se passionne pour le volleyball et est actif dans le milieu sportif;
- met l'accent sur l'athlète et croit au développement continu du sport;
- créé des occasions pour tout le monde de participer au volleyball et de soutenir ce sport;
- est connu et respecté sur les scènes locale, provinciale et nationale;
- est reconnu pour la qualité de ses programmes de haute performance et de compétition;
- est innovateur et progressif;
- est dirigé par des personnes dynamiques, engagées et faisant preuve de leadership;
- favorise la joie, la convivialité et le plaisir;
- est gratifiant et stimulant pour les membres de son personnel et ses bénévoles;
- est cohérent, organisé et bien structuré;
- est professionnel, possède une bonne éthique de travail et est financièrement responsable.

### **1.3 Modèle de gouvernance de VNB**

Volleyball Nouveau-Brunswick gouverne et fonctionne conformément au modèle de gouvernance de Carver. Notre conseil d'administration et notre conseil de direction sont constitués de bénévoles. Ils déterminent les politiques et la direction à long terme, alors que le directeur général, en collaboration avec les comités permanents de l'association, est responsable de l'interprétation et de la mise en œuvre des politiques et de la formulation de recommandations auprès du CA en matière de politiques et de direction à long terme. Conformément à ce modèle, le directeur général est membre commis d'office du conseil d'administration et du conseil de direction. Volleyball Nouveau-Brunswick s'engage à offrir un environnement de travail qui stimule la créativité et encourage le partage d'idées entre bénévoles et membres du personnel.

## 1.4 Adhésion

Les membres de Volleyball NB doivent se conformer aux politiques énoncées dans le manuel des opérations et les statuts. Ils doivent également payer une cotisation, telle qu'établie par la majorité des délégués ayant droit de vote présents à l'assemblée générale annuelle de Volleyball NB. L'adhésion ordinaire à VNB est possible pour toutes les personnes désireuses de soutenir les objectifs de Volleyball NB. La saison d'adhésion prend fin le 31 août de chaque année. Il y a trois catégories d'adhésion : membres ordinaires, membres associés/récrétifs et membres honoraires.

**Membres ordinaires** Un membre ordinaire est toute personne qui paie les frais d'adhésion fixés. Il peut s'agir d'un joueur, d'un entraîneur, d'un officiel ou d'un administrateur ou de toute personne s'inscrivant en tant que membre d'une équipe ou sur une base individuelle.

**Membres associés/récrétifs** Cette catégorie est ouverte à toute personne, société ou association admise de temps à autre à VNB par décision des membres réguliers réunis lors de l'assemblée générale annuelle de VNB. Un membre associé ou récréatif paie sa cotisation, n'a pas droit de vote à l'AGA, n'est pas admissible à occuper un poste au sein du conseil de direction et reçoit des services limités.

**Membres honoraires** Le titre de membres honoraires est décerné, par vote des membres, aux personnes qui ont contribué à l'atteinte des objectifs de VNB.

## 1.5 Assemblée générale annuelle

Les rapports des membres du CA ainsi que les états financiers y sont présentés. Les représentants des comités permanents y font également des recommandations, qui sont adoptées par vote des membres. L'AGA a lieu en septembre ou en octobre, chaque année.

## 2.0 Coordonnées

### Administration

Le siège social de Volleyball NB est situé dans les locaux de Sport Nouveau-Brunswick, au 900, chemin Hanwell, bureau 13, à Fredericton. Les membres de son conseil de direction et de son conseil d'administration viennent de partout dans la province. Volleyball NB a deux employés à temps plein. Les heures de bureau sont de 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.

### Conseil de direction

Titre	Nom	Courriel
Président	Randy Wilson	<a href="mailto:wilsonrandy@rogers.com">wilsonrandy@rogers.com</a>
Vice-président	Ryley Boldon	<a href="mailto:rleyboldon@gmail.com">rleyboldon@gmail.com</a>
Trésorière	Melanie Gallant	<a href="mailto:melanie.gallant@irvingoil.com">melanie.gallant@irvingoil.com</a>
Secrétaire	Melanie Desjardins-Mallet	<a href="mailto:melanie.desjardins-mallet@nbed.nb.ca">melanie.desjardins-mallet@nbed.nb.ca</a>

Président sortant	James Cress	<a href="mailto:jcress@unb.ca">jcress@unb.ca</a>
-------------------	-------------	--

### Conseil d'administration

Titre	Nom	Courriel
Président du comité des entraîneurs		
Président du comité des compétitions par groupes d'âge	Nic Boucher	<a href="mailto:nicholas.boucher@nbed.nb.ca">nicholas.boucher@nbed.nb.ca</a>
Haute performance (volleyball féminin)		
Haute performance (volleyball masculin)	Dan McMorran	<a href="mailto:mcmorran@unb.ca">mcmorran@unb.ca</a>
Présidente du comité des compétitions de volleyball sénior	Joy Porter	<a href="mailto:joy.porter@bellaliant.ca">joy.porter@bellaliant.ca</a>
Président du comité des officiels	Pat Thorne	<a href="mailto:patthorne@xplornet.com">patthorne@xplornet.com</a>
Présidente du comité de volleyball de plage	Cherie Campbell	<a href="mailto:campbellcherie@hotmail.com">campbellcherie@hotmail.com</a>
Président du comité de développement des clubs	Steve Lanteigne	<a href="mailto:stevelang@outlook.com">stevelang@outlook.com</a>

### Membres du personnel professionnel

Titre	Nom	Courriel	Numéro de téléphone
Directrice générale	Jilliane Portelli	<a href="mailto:executivedirector@volleyballnb.org">executivedirector@volleyballnb.org</a>	506 451-1346

Directeur des opérations	Darcy McKillop	<a href="mailto:operationsdirector@volleyballnb.org">operationsdirector@volleyballnb.org</a>	506 451-1346
--------------------------	----------------	--	--------------

### 3.0 Admissibilité, inscription et frais

#### 3.1 Exigences

Toutes les équipes doivent être inscrites auprès de Volleyball Nouveau-Brunswick avant de pouvoir jouer un match d'un tournoi de ligue de VNB. L'adhésion à VNB est en vigueur du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022. Toutes les équipes doivent payer la totalité de leur cotisation avant d'être considérées comme « inscrites » à Volleyball Nouveau-Brunswick. L'inscription et les paiements doivent se faire en ligne. Pour s'inscrire, il faut aller sur le site web de Volleyball Nouveau-Brunswick, cliquer sur l'onglet « Adhésion » et suivre le lien pour l'inscription en ligne grâce au système d'inscription au volleyball (VRS).

#### 3.2 Date limite d'inscription des équipes

La date limite d'inscription des équipes de volleyball intérieur de VNB dans la catégorie Jeunesse est la suivante :

- Toutes les équipes doivent s'inscrire au plus tard le 16 novembre 2022.

#### 3.3 Admissibilité

##### Admissibilité des équipes

- Tout représentant de VNB, quel qu'il soit, peut demander la preuve d'inscription d'une équipe, d'un club ou de toute autre personne.
- Toute équipe du Nouveau-Brunswick qui participe à tout match sanctionné de VNB doit être dûment inscrite et ne peut qu'utiliser des membres inscrits à VNB.
- Les équipes peuvent faire une demande d'inscription, mais pas dans un groupe d'âge inférieur à leur propre groupe d'âge. Elles doivent participer au championnat provincial de la catégorie d'âge dans laquelle elles sont inscrites.
- Tout représentant de VNB, quel qu'il soit, peut demander la preuve d'inscription d'une équipe, d'un club ou de toute autre personne qui participe à une compétition de VNB.
- Les équipes de l'extérieur de la province doivent être inscrites auprès de leur association afin de pouvoir participer aux tournois de VNB.
- Si une équipe ne souhaite pas participer au championnat provincial de VNB, mais souhaite participer aux compétitions sanctionnées de VNB, elle doit s'inscrire en respectant la date limite et elle doit payer la cotisation.
- Une équipe de volleyball jeunesse inscrite à tout tournoi de Volleyball NB, y compris le championnat provincial, peut compter jusqu'à 15 joueurs, mais seulement 12 de ces joueurs peuvent prendre part à un match. Le nom de ces 12 joueurs doit figurer à la feuille de pointage avant chaque match.
- Une équipe peut inscrire jusqu'à 15 joueurs sur la liste d'inscription, et doit inscrire au moins 8 joueurs.
- Un minimum de 6 joueurs peuvent concourir à une activité sanctionnée de Volleyball NB.

##### Admissibilité des joueurs

- Les participants s’inscrivent pour chacune des divisions de VNB dans lesquelles ils jouent, soit en tant que membres ordinaires ou membres associés (consultez le paragraphe 1.4 pour connaître les différents types d’adhésion offerts).
- Les membres de VNB doivent être résidents du Nouveau-Brunswick. Les joueurs qui sont membres de VNB et qui habitent maintenant à l’extérieur de la province peuvent s’inscrire auprès de VNB jusqu’à ce qu’ils s’inscrivent auprès d’une autre association.
- Les joueurs d’une autre province doivent être membres en règle de l’association de leur province ou territoire respectif.

### 3.4 Frais selon les groupes d’âge

Groupes d’âge	Frais (joueur)	Frais des championnats Provinciales (équipe)
Communautaire	15 \$/joueur	-
13U	70 \$/joueur	350 \$/équipe
14U	70 \$/joueur	350 \$/équipe
15U	70 \$/joueur	350 \$/équipe
16U	70 \$/joueur	350 \$/équipe
17U	70 \$/joueur	350 \$/équipe
18U	70 \$/joueur	350 \$/équipe

#### 3.4.1 Les frais d’adhésion sont 100 % non remboursables

### 3.5 Responsabilités des équipes inscrites

- C’est le devoir et la responsabilité de tous les joueurs et entraîneurs de connaître les règles de jeu et de s’y conformer.
- Les règles de Volleyball Canada, qui se trouvent dans le Livre des règlements 2021-2022 de Volleyball Canada et auxquels se conforment les officiels inscrits auprès de VNB, sont les seules règles qui s’appliquent lors des compétitions sanctionnées, à moins d’indication contraire.
- Pour s’assurer de l’admissibilité, les équipes et clubs doivent s’inscrire avant leur première compétition sanctionnée. Des joueurs peuvent être ajoutés à l’alignement des équipes des catégories « adulte » et « jeunesse » au cours de l’année. Ces derniers doivent cependant satisfaire tous les critères d’admissibilité afin de pouvoir prendre part au championnat provincial.



- VNB se réserve le droit de conserver les frais d'inscription et d'imposer une pénalité à toute équipe qui ne se présente pas au tournoi pour lequel elle s'est inscrite ou qui se retire du tournoi après la date limite de retrait. Une équipe qui se retire d'un tournoi avant la fin des matchs, quelle qu'en soit la raison, risque une pénalité et une amende pouvant aller jusqu'à 100 \$.

## **4.0 Règlements en ce qui concerne les clubs**

### **4.1 Exigences pour les clubs**

Tous les groupes composés d'une équipe ou plus doivent s'inscrire auprès de leur association provinciale ou territoriale (APT). Les clubs doivent être situés sur le territoire couvert par cette province ou ce territoire. Un club peut avoir plus d'une équipe par catégorie et sexe.

### **4.2 Former un club**

Les équipes qui souhaitent former un club doivent nommer une personne qui sera responsable d'inscrire le club et les équipes dans le système d'inscription (VRS) et qui s'occupera des procédures officielles. La formation d'un club doit être déclarée au moment de l'inscription d'une équipe.

### **4.3 Déplacement vertical au sein d'un club**

Pourvu qu'aucun règlement de Volleyball Canada ne soit transgressé (rendant l'équipe inadmissible à participer au championnat national), les équipes de catégorie jeunesse peuvent utiliser des joueurs de catégories d'âge inférieures du même club lors d'une compétition de VNB, notamment lors du championnat provincial. Les joueurs ne pourront concourir qu'avec une seule équipe lors d'un tournoi ou d'un événement, y compris le championnat provincial par catégorie d'âge. Les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe après la date de verrouillage de la liste. Toutefois, les joueurs doivent satisfaire les exigences en matière d'admissibilité.

### **4.4 Déplacement latéral au sein d'un club**

Les clubs peuvent déplacer latéralement jusqu'à trois (3) athlètes entre les équipes de la même classe d'âge pendant les événements de la saison régulière. Le mouvement latéral est défini comme le passage d'un athlète de la liste A à la liste B. Toutes les listes d'équipes doivent être finalisées et soumises avant la date limite de soumission des listes de VNB. Cette règle s'applique à toutes les catégories d'âge. Un athlète NE PEUT PAS participer à plus d'une (1) équipe au cours du même tournoi OU événement.

### **4.5 Transferts des joueurs**

- Sauf s'il existe des règles différentes au sein de l'association provinciale ou territoriale, tous les joueurs sont des agents libres à la fin de la saison de jeu.
- Une fois qu'un joueur a complété le processus d'inscription auprès d'une équipe particulière, il ne peut effectuer un transfert sans la permission de l'association provinciale ou territoriale.
- Lorsque la permission est accordée, la date d'entrée en vigueur du transfert sera indiquée. Cependant, il est recommandé que la date du transfert soit au moins 7 jours après la demande, en tout temps.

#### **4.5.1 Processus de transfert**

- Le joueur doit faire une demande écrite auprès de Volleyball NB en indiquant la raison du transfert.
- Le joueur doit obtenir sa libération écrite du club ou de l'équipe qu'il souhaite quitter.



La libération ne peut être refusée sans raison valable. Si un club ou une équipe refuse d'émettre une libération écrite, VNB prendra la décision définitive quant au transfert.

- Le joueur doit soumettre un nouveau formulaire d'inscription.

## **5.0 Règlements qui s'appliquent aux compétitions de volleyball jeunesse**

### **5.1 Catégories de jeu**

18U : Athlètes nés du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 31 décembre 2005 (16 mois)

17U : Athlètes nés du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 décembre 2006 (16 mois)

16U : Athlètes nés du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 décembre 2007 (16 mois)

15U : Athlètes nés du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 décembre 2008 (16 mois)

14U : Athlètes nés du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 décembre 2009 (16 mois) 13U

: Athlètes nés du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 décembre 2010 (16 mois)

\*Les athlètes dont le nom figure sur la liste actuelle de volleyball de l'Association atlantique du sport collégial (AASC) ou d'USports ne seront pas autorisés à jouer.\*

Toutes les catégories, sauf la catégorie U17, ont un tournoi provincial séparé. Toutefois, les joueurs âgés de 17 ans et moins peuvent participer au championnat national, pourvu qu'ils satisfassent les critères d'admissibilité.

### **5.2 Règles**

Les règlements qui figurent dans le Livre des règlements de Volleyball Canada sont en vigueur, à moins d'indication contraire.

### **5.3 Règlements concernant les tournois**

Les équipes peuvent s'inscrire aux tournois de la ligue au sein de laquelle elles sont inscrites selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les équipes ne peuvent jouer dans une catégorie d'âge inférieure. Les équipes peuvent s'inscrire à un tournoi dans un groupe d'âge supérieur à leur groupe d'âge actuel (une équipe 15U peut jouer dans la catégorie 16U, mais ne peut pas jouer dans la catégorie 17U) s'il y a suffisamment de places dans cette catégorie. Consultez le dossier d'accueil du tournoi à l'annexe A.

Avant la date limite d'inscription, une équipe d'une ligue inférieure peut être sortie du tournoi de la ligue s'il y a une équipe de cette catégorie inscrite à la liste d'attente du tournoi. Toutes les équipes inscrites de la même catégorie d'adhésion ont les droits et privilèges de cette catégorie, peu importe la catégorie d'âge. VNB recommande fortement que les organisateurs d'un tournoi fassent des tirages au sort pour 4, 8, 12 et 16 équipes.

### **5.4 Date limite d'inscription**

La date limite pour s'inscrire à tous les tournois de VNB (sauf au championnat provincial) est 15 jours avant la tenue dudit tournoi. Cela donne le temps à VNB de préparer l'horaire du tournoi. L'horaire doit être envoyé aux équipes 3 jours avant le tournoi. L'inscription aux tournois sanctionnés peut se faire grâce au système d'inscription de volleyball.

### 5.5 Ballon de jeu officiel

- Ballon de jeu officiel dans la catégorie **13U** : Mikasa MVA Lite (à toutes les compétitions de VNB)
- Ballon de jeu officiel dans les catégories **14U et 15U** : Mikasa VQ200W (à toutes les compétitions de VNB); **c'est nouveau pour la saison 2021-2022**
- Ballon de jeu officiel dans les catégories **16U, 17U et 18U** : Mikasa V200W (à toutes les compétitions de VNB); **c'est nouveau pour la saison 2021-2022**

\*Veuillez consulter la feuille des ballons officiels pour la saison 2020-2021 pour en savoir plus.

### 5.6 Règlements concernant l'uniforme

Le règlement concernant l'uniforme sera en vigueur pour toutes les compétitions de VNB. Chaque équipe inscrite doit être convenablement vêtue pour la compétition, comme suit :

- La couleur du chandail et des pantalons doit être uniforme parmi les membres de l'équipe (sauf pour le libéro). La longueur, le style, la conception ou l'ajustement des shorts importent peu. L'uniforme doit être propre.
- Les vêtements de compression peuvent être de toute couleur unie. Cette couleur n'a pas à être la même pour les vêtements de compression de tous les membres de l'équipe, mais la couleur doit toujours être unie.
- Le chandail des joueurs doit être numéroté de **1 à 99**, inclusivement.
- Le numéro doit être placé sur le chandail, sur le devant et au centre, et au dos et au centre.
- La couleur et la luminosité des numéros doivent contraster avec la couleur et la luminosité du chandail.
- Le numéro doit mesurer au moins 10 cm de haut sur la poitrine et au moins 15 cm de haut sur le dos. La ligne formant le numéro doit mesurer au moins 2 cm de largeur.
- Le capitaine de l'équipe doit porter un chandail ayant une rayure de 8 x 2 cm soulignant le numéro sur sa poitrine.
- Il est interdit de porter un uniforme dont la couleur diffère de celle de l'uniforme des coéquipiers (sauf pour le libéro), avec ou sans dossard.
- Consultez le Livre des règlements de Volleyball Canada pour en savoir plus au sujet de l'uniforme du libéro.

#### 5.6.1 Code vestimentaire des responsables

Tous les entraîneurs et les autres responsables devraient suivre le code vestimentaire ci-dessous pendant leurs matchs.

- Tenue d'entraîneur qui donne une image professionnelle de l'équipe ou du club.
- Chaussures fermées appropriées.
- Aucun chapeau ni casquette.

### 5.7 Procédure de retrait d'une équipe

- Toute équipe désireuse de se retirer de tout tournoi sanctionné doit le faire avant la tenue du tournoi. Autrement dit, avant la date limite d'inscription. VNB retiendra 10 % des frais d'inscription pour couvrir les frais administratifs. Si une équipe se retire après la date limite, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

- Les frais d'inscription d'une équipe qui ne se présente pas ne seront pas remboursés. De plus, un avertissement sera émis.
- Si cela arrive une seconde fois, l'équipe ne sera plus autorisée à participer au championnat provincial de VNB.
- Cette sanction peut être interjetée en appel.
- Une équipe qui n'est pas en mesure de se déplacer pour participer à un tournoi, en raison de conditions météorologiques ou d'autres circonstances, doit en informer l'hôte du tournoi au moins une heure avant le début du tournoi. Dans ce cas, ses frais de participation au tournoi pourraient être remboursés.

### **5.8 Protocole d'échauffement**

L'échauffement des équipes se fera selon le format 5-5-5 (si le temps le permet), c'est-à-dire comme suit:

5 minutes pour que les joueurs s'échauffent de leur côté respectif du terrain, 5 minutes pour utiliser tout le terrain (traditionnellement utilisé pour les exercices de smash et de service), 4 minutes pour utiliser l'espace derrière la ligne de fond (traditionnellement utilisé pour les exercices de passe).

Protocole d'échauffement 7.2.4 Volleyball Canada - Dans le but de réduire l'incidence des blessures et des commotions cérébrales pendant l'échauffement, Volleyball Canada a élaboré le protocole d'échauffement suivant. Ce protocole doit être suivi par toutes les équipes pendant le temps d'échauffement désigné sur le terrain :

- 1 Les athlètes doivent rester de leur côté du filet immédiatement après une attaque et ne peuvent se déplacer vers le côté opposé du filet que depuis l'extérieur du terrain. Les athlètes ne sont pas autorisés à entrer dans le terrain de réception.
- 2 Toute balle du côté de la réception, entrée du côté de l'attaque, doit être entrée de l'extérieur du terrain.
- 3 Les balles récupérées doivent être renvoyées le long des lignes de côté du terrain et non à travers le terrain de réception.
- 4 Si l'équipe utilise les deux côtés de l'aire de jeu, par exemple dans le cadre d'un jeu sur l'ensemble de l'aire de jeu, une seule balle peut être en jeu à tout moment.
- 5 Les équipes adverses ne sont pas autorisées à utiliser des ballons de volley-ball dans la zone libre pendant le temps de jeu alloué à l'autre équipe. Il est recommandé à l'équipe adverse d'aider à récupérer les ballons de volley-ball pour l'équipe sur le terrain.

Pour les équipes qui ne respectent pas le protocole d'échauffement, les arbitres noteront sur la feuille de match le non-respect du protocole d'échauffement. La ligue, l'APT ou Volleyball Canada déterminera la sanction appropriée.

### **5.9 Horaire**

Le directeur du tournoi a l'autorité (en consultation avec les entraîneurs et l'officiel en chef) d'avancer certains matchs ou de les déplacer sur un autre terrain pour éviter des délais et raccourcir la durée du tournoi. Les finales auront lieu avant 18 h, à moins d'avis contraire reçu par VNB et le comité des compétitions par groupes d'âge.

### 5.10 Format

Selon le nombre d'équipes participantes, le championnat provincial de Volleyball Nouveau-Brunswick peut se dérouler sur une ou deux journées. Les matchs de la première ronde d'éliminations sont organisés en paliers, mais l'horaire des autres matchs éliminatoires n'est pas nécessairement déterminé à la minute près. La coordonnatrice des programmes de VNB, en collaboration avec le comité des compétitions par groupes d'âge, déterminera l'horaire et le format du championnat provincial de VNB.

### 5.11 Politique en matière d'annulation d'un tournoi •

Aucun tournoi n'aura lieu s'il y a moins de 4 équipes.

- Si l'hôte d'un tournoi souhaite annuler en raison de conditions météorologiques ou d'autres circonstances atténuantes, il doit le faire avant 14 h le vendredi précédant ledit tournoi. En cas d'annulation d'un tournoi, les frais d'inscription seront remboursés aux équipes et un point leur sera accordé, et comptera pour déterminer leur admissibilité au championnat provincial.

## 6.0 Gestion des risques et sécurité

La politique de Volleyball Nouveau-Brunswick est de favoriser un esprit de compétitivité dans un environnement le plus sécuritaire possible. Chaque membre, entraîneur, arbitre, bénévole et membre du personnel doit pratiquer la gestion des risques et la sécurité de façon continue.

Lorsqu'une équipe fait une demande pour accueillir une activité de Volleyball NB, c'est sa responsabilité de fournir un environnement sécuritaire aux joueurs, entraîneurs, arbitres et spectateurs.

Utilisez la ligne d'assistance canadienne pour le sport sécuritaire, anonyme, au **1-888-84-SPORT (77678)**, pour signaler de possibles cas de harcèlement, violence et discrimination.

### 6.1 Personnes en situation d'autorité et règles des deux

Toutes les personnes en position d'autorité doivent remplir ce qui suit pour participer à une activité sanctionnée de Volleyball NB (incluant les tournois ouverts, les tournois des clubs de Volleyball NB, les séances d'entraînement et le championnat provincial de Volleyball NB) et au championnat national de Volleyball Canada.

1. Vérification des antécédents
2. Faire la formation Sport sécuritaire et obtenir et soumettre la certification Respect et sport 3. Lire et respecter le [code de conduite](#) et la [politique en matière de violence](#) de Volleyball Canada.
4. Examiner et respecter la règle des deux du Mouvement entraîneurs responsables :
  - a. Toute interaction en personne entre une personne en position d'autorité et un athlète doit avoir lieu de sorte d'être vue et entendue par une autre personne en position d'autorité. Si possible, l'une des personnes en position d'autorité doit être du même sexe que l'athlète. Si une personne en position d'autorité n'est pas disponible, une autre personne ayant subi le processus de filtrage (un bénévole, un parent ou tout autre adulte) peut être recrutée. On pourra toutefois faire une exception dans le cas d'urgences médicales.



## 6.2 Vérification du casier judiciaire et vérification des antécédents pour travail auprès de personnes vulnérables

Volleyball Nouveau-Brunswick adopte une politique stricte pour toutes les personnes en position d'autorité travaillant directement avec les athlètes inscrits aux programmes des clubs. Toutes les personnes en position d'autorité doivent avoir ce qui suit :

1. vérification de l'information policière améliorée / vérification du casier judiciaire et vérification des antécédents pour travail auprès de personnes vulnérables (valide pendant 3 ans).
  - a. Ces deux rapports de vérification doivent être soumis au plus tard le **15 septembre 2021** (ou avant votre première interaction avec un jeune).
  - b. Les clubs se verront infliger une amende de 50 \$ par membre du personnel de l'équipe **ne satisfaisant pas** cette exigence, et ce membre du personnel sera retiré de toutes les listes d'équipe.
  - c. Toute personne en position d'autorité ajoutée à l'alignement après cette date doit soumettre ses deux rapports de vérification **avant** d'interagir avec les athlètes.

Afin de faciliter le processus d'acquisition des rapports de vérification du casier judiciaire et de vérification des antécédents pour travail auprès de personnes vulnérables, la firme Sterling Background Checks s'est intégrée à Sportlomo. Cela éliminera le besoin d'aller faire la demande à votre poste de police local ou à la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

### 6.3 Exigences concernant les entraîneurs dans le cadre du championnat provincial 2021-2022 de Volleyball NB et du championnat national de Volleyball Canada

**Toutes les personnes en position d'autorité** doivent remplir ce qui suit pour participer à une activité sanctionnée de Volleyball NB (incluant les tournois ouverts, les tournois des clubs de Volleyball NB, les séances d'entraînement et le championnat provincial de Volleyball NB) et au championnat national de Volleyball Canada.

- **Vérification des antécédents Volleyball Nouveau-Brunswick et Volleyball Canada exigent que toutes les personnes en position d'autorité obtiennent ce qui suit :**
  - une vérification améliorée de l'information policière / vérification du casier judiciaire – effectuée au cours de 3 dernières années;
  - une vérification des antécédents pour travail auprès de personnes vulnérables – effectuée au cours de 3 dernières années.
  - Les deux rapports de vérification doivent être soumis à Volleyball NB au plus tard le **15 septembre 2021**.
- **Faire la formation Sport sécuritaire et obtenir et soumettre la certification Respect et sport**
- **Lire et respecter le code de conduite et la politique en matière de violence de Volleyball Canada.**
- **Examiner et respecter la règle des deux du Mouvement entraîneurs responsables :**
  1. Toute interaction en personne entre une personne en position d'autorité et un athlète doit avoir lieu de sorte d'être vue et entendue par une autre personne en position d'autorité. Si possible, l'une des personnes en position d'autorité doit être du même sexe que l'athlète. Si une personne en position d'autorité n'est pas disponible, une autre personne ayant subi le processus de filtrage (un bénévole, un parent ou tout autre adulte) peut être recrutée. On pourra toutefois faire une exception dans le cas d'urgences médicales.
- Utilisez la **ligne d'assistance canadienne pour le sport sécuritaire**, anonyme, au **1-888-84SPORT (77678)**, pour signaler de possibles cas de harcèlement, violence et discrimination.

Une **personne en position d'autorité** est une personne figurant à la liste de l'équipe ou travaillant auprès des jeunes (entraîneurs, gérants, soigneurs, membres du personnel médical, associés au centre d'entraînement ou superviseurs des séances d'entraînement et membres du CA).

## 7.0 Certification des entraîneurs

**Tous les entraîneurs en chef des programmes 13U à 18U** figurant à la liste d'équipe doivent être certifiés selon les exigences de leur groupe d'âge respectif dans les trois saisons suivant leur participation au championnat provincial par groupe d'âge et/ou au championnat national de Volleyball Canada (dès 2017). Les personnes qui sont dans leur troisième saison ou plus en tant qu'entraîneurs en chef en 2021 doivent obtenir leur certification au plus tard le **31 mars 2022**.

Exigences selon les groupes d'âge : o **13U-16U**

Entraîneur – développement (certifié) o **17U-18U**

**Entraîneur développement avancé (certifié)**

**Sanctions** : Un entraîneur en chef qui ne satisfait pas les exigences de certification après sa troisième saison **ne sera pas admissible la prochaine saison de jeu** ou ne pourra pas figurer à une liste d'équipe en tant qu'entraîneur en chef dans le cadre du championnat provincial de Volleyball NB ou du championnat national de Volleyball Canada **jusqu'à ce que les exigences de certification aient été satisfaites**.

Groupe d'âge	Niveau de certification
Volleyball à 3 échanges	Entraîneur de développement certifié, formation Sport sécuritaire
14U	Entraîneur de développement certifié, formation Sport sécuritaire
15U	Entraîneur de développement certifié, formation Sport sécuritaire
16U	Entraîneur de développement certifié, formation Sport sécuritaire
17U	Entraîneur de développement avancé certifié, formation Sport sécuritaire
18U	Entraîneur de développement avancé certifié, formation Sport sécuritaire

## 7.1 Recommandations quant aux échéances concernant les certifications

**Entraîneur de développement certifié (13U-16U)** : Échéancier recommandé pour les formations du parcours Entraîneur de développement. Les entraîneurs sont encouragés à obtenir la formation aussitôt



que possible (ils n'ont pas à attendre à la dernière minute). Les entraîneurs ne doivent s'inscrire à l'évaluation des entraîneurs de développement que lorsque toutes les autres exigences ont été satisfaites.

Année	Tâches	Heure	Cout
1	<a href="#">Fondements du volleyball (formation virtuelle)</a>	1,5 heure	89 \$
	<a href="#">Formation Sport sécuritaire (obligatoire)</a>	1,5 heure	GRATUIT
	<a href="#">Prendre des décisions éthiques (évaluation virtuelle)</a>	45 minutes	85 \$ ou gratuit
	<a href="#">Prendre une tête d'avance (formation virtuelle)</a>	90 minutes	GRATUIT
2	<a href="#">Atelier Entraîneur de développement</a>	Weekend (18 heures)	125 \$
	<a href="#">Nutrition (formation virtuelle facultative)</a>	45 minutes	20 \$
3	<a href="#">Évaluation Entraîneur de développement</a>	4-6 heures	120 \$

**Entraîneur de développement avancé certifié (17U-18U) :** Échéancier recommandé pour les formations du parcours Entraîneur de développement. Les entraîneurs sont encouragés à obtenir la formation aussitôt que possible (ils n'ont pas à attendre à la dernière minute). Les entraîneurs ne doivent s'inscrire à l'évaluation des entraîneurs de développement que lorsque toutes les autres exigences ont été satisfaites.

Année	Tâches	Heure	Cout
1	<a href="#">Fondements du volleyball (formation virtuelle)</a>	1,5 heure	89 \$
	<a href="#">Formation Sport sécuritaire (obligatoire)</a>	1,5 heure	GRATUIT

	<a href="#">Prendre des décisions éthiques (évaluation virtuelle)</a>	45 minutes	85 \$ ou gratuit
	<a href="#">Prendre une tête d'avance (formation virtuelle)</a>	90 minutes	GRATUIT
	<a href="#">Atelier Entraîneur de développement</a>	Weekend (18 heures)	125 \$
2	<a href="#">Atelier Entraîneur de développement avancé</a>	Weekend (18 heures)	125 \$
	<a href="#">Nutrition (formation virtuelle facultative)</a>	45 minutes	20 \$
	<a href="#">Élaboration d'un programme sportif de base</a>	4 heures	25 \$
	<a href="#">Habilités mentales de base</a>	4 heures	25 \$
3	<a href="#">Évaluation Entraîneur de développement avancé</a>	4-6 heures	120 \$

**\*Note : tous les coûts sont susceptibles d'être modifiés**

## 8.0 Tournois de ligue

### 8.1 Accueillir un tournoi de ligue

- Les équipes qui souhaitent être l'hôte d'un tournoi sanctionné d'une ligue doivent communiquer avec la coordonnatrice des programmes de VNB.
- Les hôtes des tournois de la ligue sont choisis par la coordonnatrice des programmes de VNB. Les organisateurs des tournois doivent se conformer aux lignes directrices énoncées dans la trousse à l'intention de l'hôte d'un tournoi de VNB.
- Les organisateurs des tournois doivent avoir les ballons officiels (comme stipulé par Volleyball NB) pour les compétitions sanctionnées.
- Les organisateurs des tournois doivent essayer d'accepter toutes les équipes inscrites de leur propre division. Si l'hôte n'y parvient pas en raison d'un problème lié aux installations, un autre hôte peut organiser le tournoi dans une autre région de la province, selon le même format, sans pénalité. Si toutes les places ne sont pas comblées le jour précédant la date limite d'inscription, l'hôte peut décider de permettre à des équipes d'une autre division de combler ces places.
- Il est fortement recommandé que les hôtes des tournois fournissent des prix, médailles, plaques, certificats, etc. afin de rendre hommage à l'équipe s'étant classée en première place au tournoi de la ville.

## 8.2 Classement initial pour un tournoi

La méthode serpentine sera utilisée pour tous les tournois. Les équipes seront classées après chaque tournoi et ces résultats seront affichés sur le site web. Volleyball NB utilisera ce classement pour déterminer l'horaire des tournois. Volleyball NB se réserve le droit de modifier ce classement dans certaines circonstances (mêmes équipes du club jouant l'une contre l'autre, trop d'équipes en déplacement dans une poule, etc.).

### Considérations

- Chaque équipe recevra un minimum de 6 sets.
- Aucune équipe ne jouera plus de deux fois de suite.
- Aucune équipe ne pourra s'asseoir plus de deux fois de suite.
- Les équipes hôtes doivent jouer dans le premier créneau horaire.
- Les équipes qui voyagent le plus loin ne doivent pas jouer dans le premier créneau horaire.

## 8.3 Système de pointage

Le tableau de points suivant s'applique aux tournois comptant un minimum de huit (8) équipes. Si un tournoi compte moins de huit (8) équipes mais plus de quatre (4), les points de classement seront attribués à 75 % de la valeur indiquée. Les tournois à quatre (4) équipes recevront des points de classement à 50 % de la valeur indiquée.

Classement	Points	Classement	Points
1	500	11	290
2	460	12	280
3	430	13	270
4	415	14	260
5	390	15	250
6	370	16	240
7	350	17	230
8	330	18	220
9	310	19	210
10	300	20	200

## 8.4 Détermination du classement à un tournoi

Pour déterminer le rang au classement des équipes inscrites à un tournoi sanctionné, le processus suivant sera utilisé :



1. Calculer la somme des deux plus grands pointages
2. Diviser cette somme par 2
3. En cas d'égalité, le processus suivant sera utilisé :
  - a. Le résultat des matchs joués en tête à tête lors du plus récent tournoi.
  - b. La somme des trois points supérieurs divisée par 3 (si l'une des équipes à égalité n'a pas joué un 3<sup>e</sup> tournoi, le bris d'égalité ira à l'équipe qui a pris part à un 3<sup>e</sup> tournoi sanctionné par VNB).
  - c. L'équipe qui s'est classée dans un rang supérieur au plus récent tournoi auquel les deux équipes ont participé.
  - d. L'équipe qui s'est classée dans un rang supérieur dans tous les tournois auxquels elle a participé.
  - e. Tirage au sort (lancer d'une pièce)

### **8.5 Protêts**

Les protêts doivent être présentés conformément à la procédure décrite dans le Livre des règlements de Volleyball Canada et énoncée dans les règles du tournoi; le comité de protêt du tournoi se chargera de les examiner. Les questions et les protêts concernant les procédures ou les règlements doivent être présentés, par écrit, au coordonnateur de la ligue et à VNB.

### **8.6 Frais relatifs aux officiels (sous réserve de modifications)**

Veuillez prendre note des couts suivants lorsque vous accueillez un tournoi, et référez-vous à ce qui suit en ce qui concerne le tarif des officiels :

Les frais de déplacement des arbitres dépendent de la distance. L'hôte pourrait devoir payer 0,41 \$ du km par véhicule. De plus, l'hôte doit payer une indemnité de repas, au besoin.

Voici un aperçu de cette indemnité :

- Déjeuner : 10 \$ (si l'officiel reste la nuit)
- Dîner : 12 \$ (pour les officiels de l'extérieur de la zone uniquement)
- Souper : 18 \$ (si l'officiel est sur le terrain ou s'il repart après 18 h)

### **Tournoi U13 et U14**

Il faut avoir un arbitre par terrain; matchs éliminatoires : 2 meilleurs matchs de 3; 2 officiels pour les finales

#### *Tournoi de 8 équipes*

- 2 groupes de 4, et 4 équipes qui passent en demi-finales et en finales
- 12 matchs de tournoi à la ronde, et 3 matchs éliminatoires
- cout de l'arbitre : 272 \$

#### *Tournoi de 10 équipes*

- 2 groupes de 5, et 4 équipes qui passent en demi-finales et en finales
- 20 matchs de tournoi à la ronde, et 3 matchs éliminatoires
- cout de l'arbitre : 400 \$

*Tournoi de 12 équipes*

- 3 groupes de 4; 4 équipes qui passent en demi-finales et en finales, ou 6 équipes qui passent en quart de finale, en demi-finales et en finales
- 18 matchs de tournoi à la ronde, et 3 ou 5 matchs éliminatoires
- cout de l'arbitre : de 368 \$ à 408 \$

*Tournoi de 16 équipes*

- 4 groupes de 4; 8 équipes qui passent en quart de finales, demi-finales et finales
- 24 matchs de tournoi à la ronde, et 7 matchs éliminatoires
- cout de l'arbitre : 544 \$

<b>Tournois U14</b>				
<b>8 équipes</b>	<b>10 équipes</b>	<b>12 équipes</b>	<b>12 équipes</b>	<b>16 équipes</b>
12 x 16 = 192	20 x 16 = 320	18 x 16 = 288	18 x 16 = 288	24 x 16 = 384
2 x 20 = 40	2 x 20 = 40	2 x 20 = 40	4 x 20 = 80	6 x 20 = 120
1 x 40 = 40	1 x 40 = 40	1 x 40 = 40	1 x 40 = 40	1 x 40 = 40
Total = 272	Total = 400	Total = 368	Total = 408	Total = 544

***Tournoi U15 à U18***

2 arbitres par terrain; matchs éliminatoires : 2 meilleurs matchs de 3 cout des arbitres : en fonction de la certification détenue par chacun d'eux

*Tournoi de 8 équipes*

- 2 groupes de 4, et 4 équipes qui passent en demi-finales et en finales
- 12 matchs de tournoi à la ronde, et 3 matchs éliminatoires
- Cout de l'arbitre : de 504 \$ à 600 \$

*Tournoi de 10 équipes*

- 2 groupes de 5, et 4 équipes qui passent en demi-finales et en finales
- 20 matchs de tournoi à la ronde, et 3 matchs éliminatoires
- Cout de l'arbitre : de 760 \$ à 846 \$ *Tournoi de 12 équipes*

- 3 groupes de 4; 4 équipes qui passent en demi-finales et en finales, ou 6 équipes qui passent en quart de finale, en demi-finales et en finales
- 18 matchs de tournoi à la ronde, et 3 ou 5 matchs éliminatoires
- Cout de l'arbitre : de 696 \$ à 856 \$ ou de 774 \$ à 942 \$

*Tournoi de 16 équipes*

- 4 groupes de 4; 8 équipes qui passent en quart de finales, demi-finales et finales
- 24 matchs de tournoi à la ronde, et 7 matchs éliminatoires
- Cout de l'arbitre : de 1048 \$ à 1158 \$

<b>Tournois U15 à U18</b>
---------------------------

8 équipes	10 équipes	12 équipes	12 équipes	16 équipes
12 x 32 = 384 2 x 40 = 80 1 x 40 = 40 Total = 504 Ou 12 x 36 = 384 2 x 42 = 82 1 x 42 = 42 Total = 600	20 x 32 = 560 2 x 40 = 80 1 x 40 = 40 Total = 760 Ou 20 x 36 = 640 2 x 42 = 82 1 x 42 = 42 Total = 846	18 x 32 = 504 2 x 40 = 80 1 x 40 = 40 Total = 856 Ou 18 x 36 = 576 2 x 42 = 82 1 x 42 = 42 Total = 774	18 x 32 = 504 6 x 40 = 240 1 x 40 = 40 Total = 856 Ou 18 x 36 = 576 6 x 42 = 252 1 x 42 = 42 Total = 942	24 x 32 = 672 6 x 40 = 240 1 x 40 = 40 Total = 1048 Ou 24 x 36 = 768 6 x 42 = 252 1 x 42 = 42 Total = 1158

Expenses			
Meal		Travel	Accommodations
Déjeuner	10 \$	0,41 \$ par km	Selon l'organisateur du tournoi ou du match
Diner	12 \$	Voir le tableau des kilométrages	Dans la mesure du possible, l'hébergement doit être facturé directement à l'hôte.
Souper	18 \$		

Note : Une indemnité de repas est offerte uniquement dans les cas suivants :

1. Indique un remboursement pour officiels se déplaçant de l'extérieur de la zone.
2. Pour bénéficier de cette indemnité (déjeuner), vous devez passer la nuit à l'endroit où s'est déroulé le tournoi ou partir avant 6 h afin d'être officiel d'un tournoi.
3. L'indemnité pour le repas du midi ne sert qu'à rembourser les officiels de l'extérieur de la zone.
4. Afin de recevoir une indemnité pour le repas du soir, vous devez quitter le tournoi ou partir après 18 h et/ou passer la nuit à l'endroit où s'est déroulé le tournoi.
5. L'indemnité pour le repas du soir ne sera pas accordée pour un match joué un jour de semaine.

Groupe d'âge U14			
	Chaque manche	Match 2/3	Match 3/5
	1 arbitre par terrain	1 arbitre par terrain	1 arbitre par terrain
Local	8 \$	20 \$	33 \$
Provincial			

Régional			
National/mondial			

Groupes d'âge de U15 à U18			
	Chaque manche	Match 2/3	Match 3/5
	2 arbitres par terrain	2 arbitres par terrain	2 arbitres par terrain
Local	8 \$	20 \$	33 \$
Provincial	8 \$	20 \$	33 \$
Régional	9 \$	21 \$	37 \$
National/mondial	9 \$	21 \$	37 \$

\*L'AOVNB fournira 2 officiels par terrain, en tout temps, et s'assurera de la présence d'officiels de l'extérieur de la région.\*

Tous les âges VNB			
	Chaque manche	Match 2/3	Match 3/5
	2 arbitres par terrain	2 arbitres par terrain	2 arbitres par terrain
Local	6 \$	12 \$	20 \$

*Kilométrage*

Les arbitres sont payés en fonction du kilométrage parcouru pour se rendre sur le lieu du tournoi et en revenir. Ils reçoivent 0,41 \$/km. Les déplacements de moins de 50 km ne seront pas remboursés.

Location	From- To/Return	Mileage (KMs)
Bathurst	Caraquet	132
	Dalhousie	188

	Edmundston	600
	Shippigan	174
	Sunny Corner	188
	Tracadie	140



Campbellton	Bathurst	228
	St. Leonard	318



Caraquet	Campbellton	360
	Dalhousie	314
	Edmundston	760
	Tracadie	74



Fredericton	Boiestown	140
-------------	-----------	-----

	Campbellton	724
	Caraquet	580
	Edmundston	550
	Fredericton Junction	80



Grand Falls	430
Harvey	80
Minto	85
Miramichi	344
Moncton	364
Nackawic	150
New Bandon (CNBA)	140
Rothsay	260
Sackville	456
Saint John	220
Stanley	80
Sussex	242



Grand Falls	Campbellton	356
	Edmundston	120
	Florenceville	144
	Perth Andover	64
	Plaster Rock	64



Miramichi	Baie Ste. Anne	65
	Bathurst	158

	Blackville	96
	Caraquet	238
	Doaktown	160
	Rexton	126
	Richibucto	116
	St. Louis de Kent	118
	Sunny Corner	60
	Tracadie	162
Moncton	Bouctouche	160
	Cap Pele	92
	Hillsborough	60
	Miramichi	316
	Petitcodiac	80
	Rexton	190
	Richibucto	200
	Sackville	106
	Saint John	304

	Salisbury	60
	Shediac	60
	St. Louis de Kent	226
	Sussex	150
Nackawic	Florenceville	190
	Grand Falls	284
	Hartland	116
	Oromocto	166
	Perth Andover	220
	Woodstock	100
Rothesay	Sussex	120
Saint John	Fredericton	220
	Hampton	70
	Oromocto	177
	Sackville	408
	Saint John	304
	St. Andrews	192
	St. George	160

	St. Stephen	214
	Sussex	148
St. George	St. Stephen	108
	St. Andrews	64

### 8.7 Remboursement dans le cadre d'un tournoi de ligue

Volleyball NB déduira des frais administratifs de 10 % pour toutes les demandes de remboursement ou d'annulation pour tout tournoi de volleyball intérieur de Volleyball NB avant la date limite d'inscription. Pour toute annulation demandée après la date limite d'inscription, il n'y aura aucun remboursement. Toutes les demandes d'annulation ou de remboursement doivent être présentées par écrit et envoyées à la coordonnatrice des programmes de Volleyball NB. Toute activité annulée par Volleyball NB sera remboursée à 100 %.

## 9.0 Procédure de bris d'égalité

### 9.1 Livre des règlements de Volleyball Canada

Si deux équipes ou plus sont à égalité après une ronde préliminaire, le processus suivant sera utilisé, en respectant l'ordre des critères :

- A) L'équipe ayant le meilleur ratio de matchs gagnés/perdus, considérant les matchs joués entre les équipes à égalité, obtiendra la meilleure place au classement.
- B) L'équipe ayant le meilleur ratio de jeux gagnés/perdus, considérant les matchs joués entre les équipes à égalité, obtiendra la meilleure place au classement.
- C) L'équipe ayant le meilleur ratio de jeux gagnés/perdus, considérant tous les matchs joués dans la ronde, obtiendra la meilleure place au classement.
- D) L'équipe ayant le meilleur ratio de points pour/contre, considérant les jeux joués entre les équipes à égalité, obtiendra la meilleure place au classement.
- E) L'équipe ayant le meilleur ratio de points pour/contre, considérant tous les jeux joués dans le tournoi à la ronde, obtiendra la meilleure place au classement.
- F) Comme déterminé par le comité organisateur (lancer de la pièce, jeu supplémentaire, etc.).

### 9.2 Ordre

Lorsque vous utilisez ce processus pour un bris d'égalité, vous devez suivre l'ordre suivant :

1. Lorsque deux équipes sont à égalité, le processus de bris d'égalité s'applique, dans l'ordre, jusqu'à ce qu'on puisse déterminer l'équipe supérieure au classement.
2. Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité, le processus de bris d'égalité s'applique, dans l'ordre, jusqu'à ce qu'on puisse déterminer le rang de chacune des équipes.



Note : Ce qui signifie que lorsqu'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z, et que le critère « b » permet de déterminer que l'équipe X est première, que l'équipe Y arrive en second et que l'équipe Z est troisième, les autres critères ne sont pas utilisés. L'égalité est brisée. Toutefois, si le critère « b » permet de déterminer que l'équipe X est première, mais que les équipes Y et Z sont toujours à égalité, alors le classement de ces deux équipes toujours à égalité sera déterminé par le critère « c », et ainsi de suite, au besoin. Ne recommencez pas au critère « a ». Continuez le processus de bris d'égalité, dans l'ordre, là où vous étiez rendus. Veuillez également noter que lorsqu'il y a un nombre impair d'équipes dans chaque poule (ou groupe), VNB considèrera un record parfait et classera cette équipe en première place de sa poule ou de son groupe. Après avoir classé les équipes dans une poule ou un groupe, le classement des éliminatoires sera effectué en utilisant les points pour/contre.

## 10.0 Championnat provincial de Volleyball NB

### 10.1 Dates et lieux

Toutes les divisions	Date	Endroit
Toutes les divisions	16-18 décembre 2022	Colisée de Moncton

### 10.2 Classement initial (ordre des affrontements) et divisions

La méthode serpentine sera utilisée pour déterminer le classement au tournoi de fin de saison. VNB se réserve le droit de reconfigurer la division si l'horaire prévoit que 2 équipes d'un même club s'affrontent lors d'un tournoi à la ronde.

### 10.3 Alignement des équipes

- Dans une saison, les joueurs d'un même club peuvent jouer au sein d'une équipe de leur club dans leur catégorie d'âge ou au sein de toute équipe de leur club dans une catégorie supérieure.
- Les clubs et équipes doivent finaliser la liste d'équipe (alignement) avant le verrouillage (10 novembre 2021). Le déplacement des joueurs d'une équipe à une autre ne sera plus permis une fois l'alignement définitif déclaré.

### 10.4 Politique de remboursement

Volleyball NB déduira 50 % pour frais administratifs pour toutes les demandes de remboursement ou d'annulation pour un championnat provincial annulé avant la date limite d'inscription. Pour toute annulation demandée après la date limite d'inscription, il n'y aura aucun remboursement. Toutes les demandes d'annulation ou de remboursement doivent être présentées par écrit et envoyées à la coordonnatrice des programmes de Volleyball NB. Toute activité annulée par Volleyball NB sera remboursée à 100 %.

### 10.5 Admissibilité des équipes au championnat provincial

Pour être admissibles au championnat provincial de VNB, les équipes doivent participer à deux tournois par groupe d'âge sanctionnés. Les équipes doivent participer au championnat provincial dans la catégorie pour laquelle elles sont inscrites.

Règles équipes féminines et masculines 14U, 15U, 16U, 18U Nord-Sud : les équipes doivent participer à au moins deux tournois sanctionnés pour pouvoir participer au championnat provincial. L'un de ces



tournois doit avoir lieu dans le Sud de la province et l'autre, dans le Nord de la province pour que l'équipe puisse être admissible au championnat provincial.

### **10.6 Admissibilité des joueurs au championnat provincial**

VNB exige que les athlètes participent à au moins un tournoi avant le championnat provincial.

## **11.0 Championnat national**

### **11.1 Lignes directrices pour les inscriptions**

- Tous les participants, quel que soit leur titre (joueurs, entraîneurs, gérants, arbitres), doivent être inscrits auprès d'une association provinciale ou territoriale. En s'inscrivant auprès de leur association provinciale ou territoriale, chaque participant devient membre de Volleyball Canada et, de ce fait, peut participer aux activités suivantes :
- Tous les participants, à titre quelconque, doivent satisfaire les critères d'inscription de leur APT et respecter les dates limites afin de pouvoir participer au championnat national.
- Une équipe ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge : la catégorie d'âge la moins élevée offerte par Volleyball Canada. Toutefois, les joueurs peuvent passer à une catégorie d'âge supérieure (voir article 5).
- Au moins 2 joueurs inscrits doivent satisfaire les critères quant à la catégorie d'âge dans laquelle l'équipe est inscrite, et l'équipe doit se conformer aux autres règles.
- Tous les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans une équipe et doivent s'inscrire dans le groupe d'âge le plus bas offert par leur club pour lequel ils sont admissibles à concourir. Toutefois, un joueur peut jouer au sein de plus d'une équipe d'un même club.
- Personne ne peut être inscrit auprès de plus d'une APT, auprès de plus d'une fédération nationale, auprès de plus d'un club ou auprès de plus d'une équipe, en tout temps, au cours d'une même saison.

### **11.2 Exigences quant aux équipes**

Toutes les équipes doivent satisfaire les exigences minimales suivantes afin de pouvoir participer au championnat national :

- être inscrites auprès de leur APT et de Volleyball Canada, et être membres en règle;
- participer au championnat provincial de leur association provinciale ou territoriale respective;
- satisfaire toutes les autres exigences de leur APT et de Volleyball Canada;
- être dûment inscrites dans la catégorie appropriée afin de pouvoir concourir dans cette catégorie.